Réunion du Comité Syndical

du 21 janvier 2009

CS – 1.06

Participation 2009 au Comité des Œuvres Sociales

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Une participation est versée annuellement au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Belfort.

Cette participation est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n – 1.

Ainsi, au titre de l'année 2009, le montant de cette participation serait de 17 999 €.

Ceci exposé,

A l'**UNANIMITE,** le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le versement d'une participation de 17 999 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de BELFORT, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Belfort, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et des collectivités adhérentes, au titre de l'année 2009.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 janvier 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le

Préfecture du Terr. de Belfort
- 3 FEV. 2009
Service Courrier

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI